REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212202436-20251215-70_2025-DE

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix décembre, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	10

Date de la convocation : 02/12/2025

Présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : LOZAC'H Christophe, PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : NOHAÏC Thierry ;

Procuration : Madame Elaine WRIGT a donné procuration à Madame Christelle JEGOU.

Madame Sylvie LE DÛ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 70/2025 : Cession d'une partie du domaine public à Pors Turlur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au vu des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 au 28 octobre 2025, une partie du domaine public à Pors Turlur a été déclassée et aliénée lors d'un précédent Conseil Municipal en vue de sa vente.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Xavier Le Borgne est intéressé pour acheter cette partie du domaine public qui se situe devant sa propriété, et qu'il entretient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de **CEDER** à Monsieur Xavier LE BORGNE une partie du domaine public à Pors Turlur pour une contenance de 117 M² ;
- **FIXE** le prix de vente à 0.30 € le m² ;
- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- **INFORME** que la vente sera réalisée par la SELARL Les Notaires du Poher à Callac ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Sylvie LE DÛ